



# APPEL À PARTICIPATION

## *C'est pour bientôt*

### Informations et contact

Collectif Jeune Public Hauts-de-France

[coordination@cjp-hdf.fr](mailto:coordination@cjp-hdf.fr)

Tél : 06 70 43 17 90

[www.collectif-jeune-public-hdf.fr](http://www.collectif-jeune-public-hdf.fr)



## Sommaire

- ❖ Présentation de C'est pour bientôt
- ❖ Verser un soutien à C'est pour bientôt
- ❖ La charte du C'est pour bientôt
- ❖ Dossier de candidature



## Présentation de *C'est pour bientôt*

Le Collectif Jeune Public Hauts-de-France lance un appel à participation auprès des équipes artistiques et des structures culturelles régionales souhaitant présenter un projet de création jeune public lors de la prochaine édition de *C'est pour bientôt*, qui aura lieu le 15 décembre 2021 à La Manekine à Pont-Sainte-Maxence.

*C'est pour bientôt* est un dispositif de présentation de projets associé à un fonds de soutien interprofessionnel qui a pour objectif d'accompagner et soutenir financièrement la création jeune public régionale.

Le dispositif permet à des équipes artistiques sélectionnées par le Collectif Jeune Public et parrainées/marrainées par une structure culturelle de la région (lieu ou équipe artistique) de présenter leur futur projet de création jeune public à des professionnels des Hauts-de-France.

Ces présentations offrent aux équipes artistiques accueillies l'opportunité de trouver des coproducteurs, des résidences ou des préachats, et de rendre visible leur projet en amont de leur création. Pour les programmeurs, c'est un temps de repérage et de découverte autour de créations à venir.

A l'issue des présentations, deux projets sont sélectionnés par les membres d'un jury de professionnels mixte, (professionnels, techniciens de collectivités, artistes, auteurs, plasticiens, plateformes, agences, représentants de lieux région ou hors région, enseignants, jeunes spectateurs, sélectionnés au préalable par le conseil d'administration du Collectif Jeune Public ) pour bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien financier.

Lors de sa première année d'existence en 2016, le dispositif a bénéficié d'un soutien de la DRAC Hauts-de-France, attribué dans le cadre de la Génération Belle Saison. Depuis sa création, le dispositif a permis d'accompagner et soutenir plus d'une dizaine de projets.

Chaque édition donne lieu à un appel à candidature ouvert à toutes les équipes artistiques de la région Hauts-de-France.



## Verser un soutien à *C'est pour bientôt*

L'ambition du Collectif à travers ce dispositif : être force d'action pour la création jeune public et offrir des moyens de production aux équipes artistiques.

Pour faire vivre le dispositif et afin de récolter les fonds nécessaires, le Collectif lance **un appel à contribution auprès de l'ensemble de la profession.**

L'engagement financier auprès de *C'est pour bientôt* est **libre** et ouvert à toutes les structures, les équipes artistiques et les partenaires.

Le Collectif Jeune Public est attentif à mettre en place un système de graduation des soutiens, respectueux des choix et des capacités financières des participants, sans obligations de diffusion, de préachat ou de résidence. Le montant de participation est de 100 euros minimum et 3 000 euros maximum.

La somme rassemblée grâce à l'engagement des membres permettra de soutenir deux projets de création jeune public par édition. Les projets soutenus sont choisis par les membres d'un jury de professionnel composé par le Collectif Jeune Public, à l'issue d'un appel à candidature et d'une présentation de projet publique, en présence de professionnels.

Si votre structure ou votre équipe artistique souhaite s'engager financièrement dans le fonds de soutien, merci de contacter le Collectif Jeune Public par mail à [coordination@cjp-hdf.fr](mailto:coordination@cjp-hdf.fr) ou par téléphone au 06 70 43 17 90.



## La charte de *C'est pour bientôt*

Dispositif de présentation de projet et fonds de soutien interprofessionnel à destination de la création jeune public en Hauts-de-France

Le Collectif Jeune Public a élaboré une charte permettant d'assurer une qualité d'encadrement et de mise en place du dispositif.

Cette charte doit nous être retournée datée et signée par les membres donateurs et les participants.

### **Article 1 - Les objectifs**

“C'est pour bientôt” est un dispositif de présentation de projet et de soutien à la création régionale basé sur la solidarité interprofessionnelle.

Par sa création, le Collectif Jeune Public poursuit et défend les objectifs suivants :

- Militer en faveur de la création pour l'enfance et la jeunesse
- Offrir un soutien et un accompagnement à la création jeune public en région Hauts-de-France
- Initier un mouvement de solidarité et de coopération interprofessionnelle
- Promouvoir des modes de productions alternatifs
- S'impliquer dans un dispositif inter-régional et diffuser les projets hors région.

### **Article 2 - Les contributeurs**

L'enveloppe constituée sert de soutien à la création.

Chaque membre porte le titre de “donateur” et peut effectuer un don allant de 100 à 3000 euros.

Les membres donateurs peuvent être : des équipes artistiques, des structures, des collectivités et institutions ou des individuels. Il existe une horizontalité des rapports entre les donateurs.

Les membres donateurs ne sont pas membres du jury et ne possèdent pas de droit de vote.

Les membres donateurs sont reliés au Collectif Jeune Public via une convention de partenariat.

### **Article 3 - Dépôts des dossiers**

Le dispositif est ouvert à toute équipe artistique domiciliée en région Hauts de France adhérente ou non au Collectif Jeune Public.

Le dispositif concerne des spectacles jeune public pluridisciplinaires à créer en saison +1, soit au début du montage de la production.

Ex : Pour un "C'est pour bientôt" dont la présentation de projet ayant lieu au dernier trimestre 2021, la création devra avoir lieu en 22/23 ou 23/24.

Les équipes artistiques doivent être parrainées/marrainées par une structure ou une équipe artistique régionale adhérente ou non au Collectif Jeune Public. Le soutien du parrain/marraine doit être réel, évaluable et selon les critères suivants :

- Pour les équipes artistiques : mutualisation et/ou accompagnement artistique et/ou accompagnement administratif, et/ou apport en industrie et/ou accueil en résidence...
- Pour les lieux : Coproduction et/ou préachat et/ou accueil en résidence

Une structure parrain/marraine ne peut accompagner qu'un seul projet.

### **Article 4 - Sélection des dossiers**

Pour être recevable, l'équipe artistique doit :

- Avoir un siège social et une activité en région Hauts-de-France
- Programmer sa création en saison +1
- (Temporalité : Pour un "C'est pour bientôt" dont la présentation de projet a lieu le 15 décembre 2021, la création devra avoir lieu en 22/23 ou 23/24)
- Être accompagné par un parrain ou une marraine de la région Hauts-de-France - Avoir et mettre à disposition un budget équilibré
- Démontrer le caractère jeune public de sa création

Les dossiers éligibles sont transmis aux membres du conseil d'Administration du Collectif Jeune Public qui ont pour rôle :

- l'étude du dossier
- la rencontre avec les équipes artistiques et leur parrain/marraine
- la sélection de 4 (min) à 5 (max) équipes artistiques appelées à venir présenter leur projet devant un jury de professionnels.

### **Article 5 - Présentation**

La présentation des projets s'effectue sur une journée.

Chaque équipe artistique dispose de 30 min de plateau ( présentation de projet + temps de parole du parrain.marraine) et de 15 min d'échange avec le jury et le public.

Les équipes artistiques sont libres sur le contenu de leur présentation ( texte, photo, vidéo etc.)

Lors de l'évènement, le parrain/marraine doit accompagner l'équipe artistique sélectionnée afin d'expliquer les raisons de son accompagnement.

La présentation artistique du projet est réservée à l'artiste.

## **Article 6 - Jury**

Le jury, en grande majorité extérieur au Collectif Jeune Public est composé de :

- Professionnels mixtes ( programmateurs, techniciens de collectivités, artistes, auteurs, plasticiens, plateformes, agences, représentants de lieux région/hors région/étranger, enseignants, jeunes spectateurs... )
- D'un membre du Conseil d'Administration du Collectif Jeune Public tiré au sort
- D'un membre adhérent du Collectif Jeune Public tiré au sort

Un équilibre homme femme doit être respecté.

Chaque membre du jury possède 1 voix.

À l'issue des présentations de projets, le jury, accompagné de deux membres du Collectif Jeune Public tiré au sort, possède 2 heures pour débattre et définir deux lauréats.

## **Article 7 - Lauréats**

L'ensemble du fonds de soutien récolté est réparti entre les deux lauréats sélectionnés par le jury selon un pourcentage défini en amont par les membres du Conseil d'Administration du Collectif Jeune Public.

Les lauréats bénéficient à l'issue du "C'est pour Bientôt" d'un relais en communication défini entre les deux parties jusqu'à la création du projet et d'un suivi au développement avant, pendant et après sa création dans la mesure des disponibilités et moyens des membres du Collectif Jeune Public.

## **Article 8 - Calendrier**

1er octobre 2021 : Clôture des candidatures

Octobre 2021: instruction des dossiers par les membres du Collectif Jeune Public et sélection de 3 à 5 projets par les membres du Collectif Jeune Public

15 décembre 2021: Evènement "C'est pour Bientôt" ,présentation des projets sélectionnés par les équipes artistiques auprès du jury et sélection des projets soutenus et lauréats 2021

Décembre/Janvier 2022 : versement de l'aide financière à la création

A partir de Janvier 2022 : Suivi du développement du projet ( soutien en communication, rendez-vous de suivi...)



## Dossier de candidature *C'est pour bientôt*

### Conditions demandées :

- Être une équipe artistique basée dans la région Hauts-de-France.
- Présenter un projet de création jeune public dans le domaine du spectacle vivant (marionnettes, danse, théâtre, cirque, musique...).
- Présenter un projet en cours de création : pour donner à ce dernier une chance de trouver un écho ou des partenariats, nous recherchons des projets n'ayant pas encore été créés et diffusés. ( saison +1 - Temporalité : Pour un "C'est pour bientôt" dont la présentation de projet a lieu en novembre 2021, la création devra avoir lieu en 22/23 ou 23/24)
- Être parrainé/marrainé par une structure de diffusion culturelle régionale, ou par une équipe artistique de la région Hauts-de-France. Les parrains/marraines s'engagent à minima sur un soutien à horizon variable : (soutien en résidence et/ou en coproduction et/ou en préachat pour les structures, et/ou sur un accompagnement pour les équipes artistiques. (cf Article 3 de la Charte du dispositif).
- Démontrer le caractère jeune public de sa création
- Mettre à disposition un budget équilibré

### Forme de la présentation du projet :

La présentation est laissée à la libre initiative des candidats, sous couvert des indications suivantes :

- Les binômes équipe artistique - parrain/marraine viennent présenter ensemble le projet de création.
- Nous invitons les équipes artistiques à proposer des présentations originales dans leur forme et leur contenu, et à apporter des matériaux sonores et/ou visuels, ou tout élément de recherches artistiques.
- Les présentations sont de 30 minutes par projet, rythmées par un temps de parole parrain/marraine-équipe artistique, suivi d'un temps d'échanges avec le public et les professionnels présents.
- Compte tenu des conditions de la rencontre, la présentation devra être légère techniquement. Un vidéoprojecteur, un écran, et un système son seront mis à disposition.



**Pièces à joindre au dossier de candidature (TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ)**

- Le dossier de candidature nommé **“DOSSIER CANDIDATURE CEST POUR\_BIENTOT\_2021”** complété par l'équipe artistique et son parrain/marraine (**onglets FICHE ÉQUIPE ARTISTIQUE / FICHE PARRAIN-MARRAINE / FICHE PROJET DE CREATION**).
- Un budget équilibré
- Photos et/ou visuels et mentions photos (merci de nous joindre des photos en haute définition)
- Dossier de création si existant
- Lettre de motivation précisant la (les) raison(s) de l'adresse au jeune public, la nature de votre projet et les raisons de votre candidature.
- La charte du “C'est pour bientôt” signée